



TERRITOIRES

Monsieur le Maire
Place du Martray
56710 LA TRINITE PORHOET

Dossier suivi par :

Chef du service territoire : Fabrice PIVETEAU
Conseiller urbanisme : Pierre TOULLEC
urbanismemorbihan@bretagne.chambagri.fr
Tél : 02 97 46 32 03

Objet : Arrêt révision PLU LA TRINITE PORHOET

Vannes le 5 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 16 juin 2024, conformément aux termes du code de l'Urbanisme, le dossier de révision du PLU arrêté par votre conseil municipal.

Le projet fixe les 4 grandes orientations principales suivantes :

1. Relancer la croissance sans urbaniser en extension du bourg
2. Préserver l'activité économique, commerciale et touristique
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie
4. Préserver l'environnement, les paysages et le patrimoine

Nous notons tout d'abord que le PADD reprend et développe les objectifs que vous vous êtes fixés. Pour l'activité agricole l'axe 2.5 prévoit de soutenir l'activité agricole.

Le document s'appuie sur un diagnostic agricole qui a mis en évidence la présence d'une activité agricole dynamique sur le territoire et une contrainte principalement liée à la proximité de tiers. Il nous semble que le diagnostic aurait dû mettre en avant la proportion de SAU sur la surface totale de la commune, qui avoisine les 80%.

Pour y parvenir nous relevons tout d'abord la préservation des espaces mis en valeur par l'agriculture et tout particulièrement les sites bâtis des exploitations et leurs abords placés en zone d'activité agricole dans le règlement graphique du projet de PLU. Ce sont ainsi 936.5 ha qui sont identifiés en zone agricole. Nous relevons aussi via le règlement de la zone agricole et ses sous zones une volonté de protéger l'activité agricole en interdisant tout changement de destination de constructions existantes et en permettant ce qui est nécessaire à l'exploitation agricole.

Adresse de correspondance :
Av. G^{al} Borgnis Desbordes
CS 62398
56009 Vannes Cedex

02 97 46 22 00
bretagne.chambres-agriculture.fr

Pour aller plus avant dans la valorisation des produits agricoles locaux, il nous semble important de permettre à toutes les exploitations agricoles de la commune de pouvoir réaliser un local de transformation, un local de conditionnement et un local de vente comme prévu par la loi ELAN.

Le projet urbain repose sur un accueil de population de 0.6%/an soit 530 logements sur 10 ans. Pour cela le projet prévoit de produire 322 logements en densification et 187 sur 5.4 ha d'extension urbaine. Les zones d'activités n'évoluent pas en surface.

La consommation d'ENAF serait ainsi réduite de moitié, avec 8.11 ha qui intègrent les espaces réservés et la densification sur espace NAF en espace urbain.

Compte tenu des éléments rappelés de façon synthétique ci-avant, parce que le groupe chargé d'élaborer le présent projet de PLU a bien pris en compte les enjeux inhérents aux exploitations agricoles du territoire, j'émet un avis favorable au projet de révision de votre PLU en espérant qu'il pourra être donné une suite favorable à la suggestion d'un local de valorisation des produits locaux.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,
Laurent KERLIR

ERRATUM / CET AVIS NE CORRESPOND PAS A LA COMMUNE DE LA TRINITE
LA CHAMBRE D AGRICULTURE A RECONNUE CETTE ERREUR ET VALIDE UN AVIS TRES
FAVORABLE POUR LE PLU

